



Réunion du bureau la Commission Locale de l'Eau du SAGE Layon Aubance Louets

Mardi 07 novembre 2023 à 10h00 – Salle du Conseil
Locaux de la Communauté de Communes Loire Layon
Aubance, Thouarcé, BELLEVIGNE-EN-LAYON

PRÉSENTS/ Excusés

Nb	Représentation au bureau	Nom Prénom - Fonction	Présents	Excusés	Absent	
Collège 1 : Collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, et des établissements publics locaux (13) :						
1	Président de la CLE	M. Jean-Jacques DERVIEUX <i>1er Vice-Président du Syndicat Layon Aubance Louets</i>	✓			
4	VP de la CLE représentant le bassin versant de l'Aubance	Mme Brigitte GUGLIELMI <i>Conseillère Départementale de Maine-&-Loire</i>	✓			
	VP de la CLE représentant le bassin versant du Layon aval	En attente nouvelle nomination				
	VP de la CLE représentant le bassin versant du Layon amont	M. Jacques CONCHON <i>Vice-Président du Syndicat Layon Aubance Louets</i>	✓			
	VP de la CLE représentant le bassin versant du Louet du Petit Louet	M. François PELLETIER <i>Vice-Président du Syndicat Layon Aubance Louets</i>		X		
7	Membres du collège 1	Mme Odile GINESTET <i>Vice-Présidente du Syndicat Layon Aubance Louets</i>		X		
		M. Yannick BENOIST <i>Vice-Président CA Mauges Communauté</i>	✓			
		M. Luc-Jean DUGAS <i>Conseiller Communautaire CC Thouarsais</i>			X	
		M. Pascal LAGOGUEE <i>Conseiller communautaire CA du Bocage Bressuirais</i>		X		
		M. Eric MOUSSERION <i>Vice-Président CA Saumur Val de Loire</i>		X		
		M. Marc SCHMITTER <i>Président CC Loire Layon Aubance</i>	✓			
1	Président de la structure porteuse du SAGE	M. Dominique PERDRIEU <i>Président du Syndicat Layon Aubance Louets</i>	✓			
Collège 2 : Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (5) :						
5	Membres du collège 2	M. le Président de l'association des irrigants Sud Loire Aubance ou son représentant / M. Thierry CHAILLOU	✓			
		M. le Président de la Fédération de Maine-et-Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique ou son représentant / M. Bernard MERLIN	✓			
		M. le Président du Syndicat départemental de Maine-et-Loire de la propriété privée rurale ou son représentant / M. Pierre SOULEZ	✓			
		M. le Président de l'association pour la Sauvegarde des rives du Layon Moyen et de ses affluents ou son représentant / M. Pierre BENEVILLE	✓			
		M. le Président du Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire ou son représentant / M. Alain LAPLACE		X		
Collège 3 : Collège des représentants de l'Etat et des établissements publics intéressés (4) :						
4	Membres du collège 3	Mme la Directrice régionale de l'Office Français de la Biodiversité des Pays de Loire ou son représentant / M. Laurent GUILLAUD	Visio			
		M. le Directeur de l'agence de l'eau Loire-Bretagne ou son représentant / M. Vincent TRAN	Visio à partir de 11h30			
		Mme la Directrice Régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement des Pays-de-la-Loire ou son représentant / M. François-Jacques CHENAIS	Visio			
		M. le Directeur Départemental des Territoires de Maine-et-Loire ou son représentant / M. Alban RABAUDE et M. Marc ANDRÉ	Visio			

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

- Syndicat Layon Aubance Louets :
- Mme Pascaline BOUQUET, Animatrice SAGE-CLE,
 - Mme Axelle SEGUIN, Animatrice CT Gestion Quantitative de la Ressource en Eau,
 - M. Yannick LOCHU, Directeur (visio),
 - M. Jean-Pierre COCHARD, Vice-Président Gestion Quantitative et Ressource en Eau,

15 membres présents sur les 22 membres que compte le bureau de la CLE.



Ordre du jour :

1. Accueil,
2. Validation du relevé de note de la dernière réunion,
3. Présentation de l'avancement de l'étude Hydrologie Milieu Usage Climat (HMUC), demande d'avis sur les unités de gestion des volumes prélevables,
4. Proposition de calendrier pour la concertation et l'élaboration du programme d'actions du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE),
5. Avis du bureau sur les modalités de concertation.
6. Dates à retenir

1. Accueil

Accueil par le Président de la CLE, M. DERVIEUX, lecture des membres excusés, information sur le fait que la réunion est enregistrée afin de faciliter la rédaction du compte-rendu.

Le sujet de ce bureau étant dédié à la Gestion Quantitative de la Ressource en Eau, cette réunion est principalement animée par :

- Mme Axelle SEGUIN animatrice au syndicat en charge de la Gestion Quantitative de la Ressource en Eau (GQRE)
- M. Jean-Pierre COCHARD Vice-Président au syndicat en charge de la Gestion Quantitative de la Ressource en Eau (GQRE)

2. Validation du relevé de note de la dernière réunion

Le relevé de notes de la réunion du 22 septembre 2023 est soumis aux membres du bureau. Aucune observation n'est formulée sur ce relevé de notes, il est adopté à l'unanimité.

3. Présentation de l'avancement de l'étude Hydrologie Milieux Usages Climat (HMUC), demande d'avis sur les unités de gestion des volumes prélevables





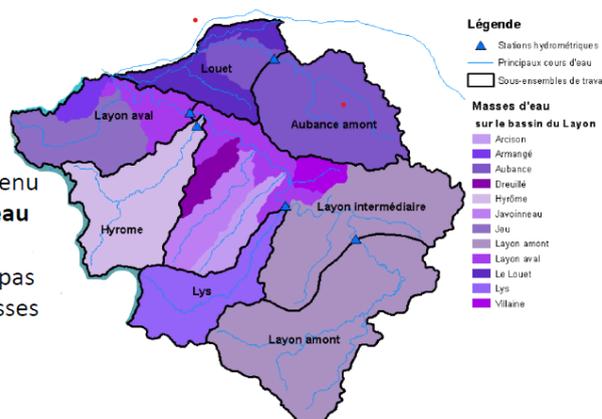
1. **CONSTRUCTION DU MODÈLE :** ✓
 - ❖ ETP journalière (SAFRAN)
 - ❖ Précipitations journalières (SAFRAN)
 - ❖ Part d'eau souterraine dans les débits (ESPERE)
 - ❖ Prélèvements annuels (désagrégés au pas de temps journalier)
2. **CONSTRUCTION SUR LA CHRONIQUE 2001-2021 EN RÉGIME INFLUENCÉ** ✓
3. **CALAGE DU MODÈLE À PARTIR DES DONNÉES DE DÉBIT HYDROPORTAIL ET PIÉZOMÉTRIQUE** ✓
4. **SIMULATION DE PLUSIEURS SCÉNARIOS :**
 - ❖ Scénario 1 : débits 2002-2022 désinfluencés
 - ❖ Scénarios des débits avec changement climatique, désinfluencés
 - Sans changement du régime des précipitations compte tenu de l'incertitude des modèles climatiques
 - Scénario : +2 °C
 - Scénario : +2 °C + une année sèche
 - Scénario : +2 °C + une année moins sèche
5. **CALCUL DES DÉBITS PRÉLEVABLES POUR LES SCÉNARIOS**
 - ❖ Extrapolation aux BV non calés
 - ❖ 0.6 module et 0.4 module
 - ❖ Discussion autour de la période de basses eaux/hautes eaux : possible intégration du mois de novembre dans la période de basses eaux
 - ❖ Volumes prélevables par unité de gestion – nouveau découpage possible

Axelle SEGUIN confirme que les modèles climatiques prévoient tous une évolution des températures, mais que les modèles climatiques divergent quant à l'évolution des précipitations. M.BENOIST élu s'interroge sur les années sèches et humides, quelles références ont été prises ? Il lui est répondu qu'il s'agit de références statistiques (années quinquennales, décennales).

DELIMITATION DE NOUVELLES UNITES DE GESTION ?

ENJEU : Définir l'échelle pertinente d'analyse de l'hydrologie.

- ❖ **Unités de gestion (UG) = Echelle spatiale au niveau de laquelle on souhaite gérer la ressource en eau.**
- ❖ **Sectorisation actuelle**
 - Etude Volumes prélevables 2013-2016 : il a été retenu de travailler à l'échelle **d'ensembles de masses d'eau jugées par des stations hydrométriques. Ainsi, 7 ensembles ont été identifiés** et ne correspondent pas tous à des masses d'eau ou regroupements de masses d'eau (sauf pour l'Hyrôme et le Lys).
 - **L'ensemble des 12 masses d'eau superficielles du territoire n'est pas suivi par une station de mesure des débits, rendant difficile la caractérisation des flux d'eau qui traversent les territoires**



La question des stations hydrométriques est abordée, à ce jour, il n'y a que 5 stations sur l'ensemble du territoire (stations gérées par la DREAL), toutes les masses d'eau superficielles ne sont pas suivies. L'absence de stations ne permet pas de caractériser de façon très précise les flux d'eau en transit sur la masse d'eau.

M.BENOIST élu indique que c'est une problématique de ne pas avoir une station par masse d'eau, de nombreux territoires ont ce problème. Pour information, sur le territoire voisin du SMIB une station est gérée en interne, mais il précise qu'en effet cela nécessite un suivi régulier (entretien, balayage, gestion des données).

Concernant l'unité de gestion du Louet, M. COCHARD élu confirme que cette masse d'eau est plutôt connectée avec la Loire et devrait dépendre d'une étude HMUC liée à la Loire.

Mme GUGLIELMI élue demande si le département a des stations en gestion interne ? Il lui est répondu que pas à la connaissance du syndicat, le département a des stations de suivis qualités (points de prélèvement). Mme GUGLIELMI va se renseigner et tiendra informée le syndicat.

M. COCHARD élu interroge la DREAL sur les possibilités d'équiper le territoire du syndicat de nouvelles stations hydrométriques.

M. CHENAIS de la DREAL, répond que la DREAL gère déjà actuellement 120 stations hydrométriques sur l'ensemble de la région Pays de Loire. 400 masses d'eau sont présentes au niveau Régional, il n'est pas possible pour la DREAL de gérer une station par masse d'eau, il indique que le suivi de ces stations est géré en interne par des agents du service hydrométrie de la DREAL.

De plus, il s'agit d'orientations nationales et la DREAL n'a pas les moyens d'ajouter des stations, et les orientations tendent plutôt vers une baisse des stations. La DREAL sera plutôt là pour accompagner les collectivités/syndicats pour la création et le suivi de stations.

Il ne pourra y avoir de soutiens financiers à la création de stations, mais un soutien technique, la DREAL anime un réseau public d'hydrométrie à ce sujet.

Deux personnes ont la charge de ce dossier à la DREAL :

- Marine COUDRET : Marine.Coudret@developpement-durable.gouv.fr
- Stéphane MARLETTE : Stephane.Marlette@developpement-durable.gouv.fr

M.DERVIEUX élu, indique qu'il faut voir si cela peut être intégré au prochain CT EAU, il faut que l'on se rapproche de l'AELB pour voir les financements possibles.



VOLUMES PRELEVABLES ET UNITES DE GESTION INTEGREES DANS LE REGLEMENT DU SAGE



Article 4 :
Toute demande de nouveau prélèvement en eaux superficielles et dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau, instruite en vertu de l'article R.214-1 et suivant du code de l'environnement, ou de l'article L.511-1 du même code, ne peut être accordée par l'autorité administrative que dans la mesure où ce prélèvement n'entraîne pas de dépassement des volumes prélevables hivernaux définis dans le tableau 1

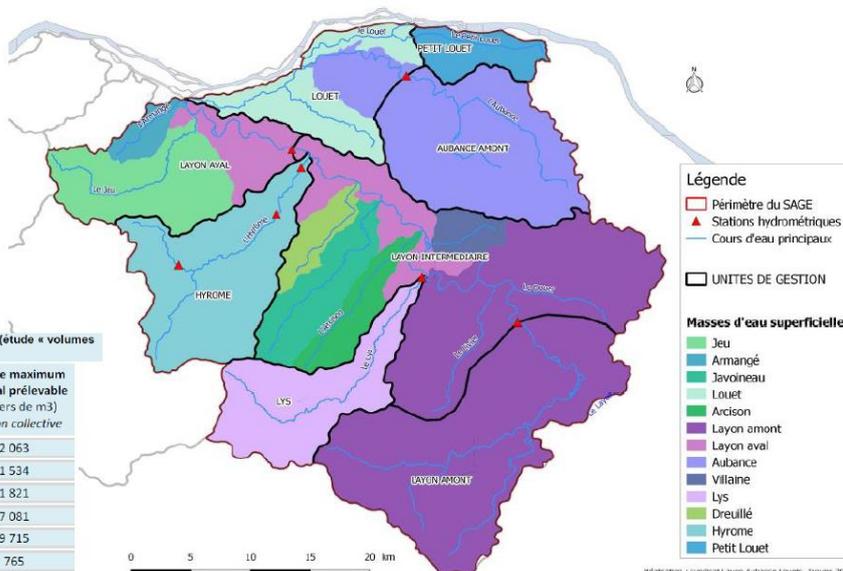


Tableau 1 : Volume prélevable maximal par unité de gestion du SAGE (étude « volumes prélevables », SAFEGE)

Unités de gestion	Volume maximum hivernal prélevable (Milliers de m ³)	Volume maximum hivernal prélevable (Milliers de m ³)
	Gestion individuelle	Gestion collective
Layon amont (0,6M)	1 670	2 063
Hyrôme (0,6M)	894	1 534
Lys (0,6M)	1 312	1 821
Layon intermédiaire (0,6M)	5 567	7 081
Layon aval (0,6M)	7 440	9 715
Aubance amont (0,4M)	622	765



Concernant les unités de gestion pour les volumes prélevables, à ce jour il y a 7 unités de gestion, seules 6 unités sont intégrées dans le règlement, en effet, l'unité de gestion du Louet n'est pas intégrée car elle est dépendante de la Loire (bras de la Loire, dynamique hydraulique non connue, on ne connaît pas les connexions).

Les unités de gestion sont gérées de manières individuelles ou collectives, la gestion collective permet de bénéficier de volumes d'eau maximum hivernal prélevables plus importants. A ce jour, la gestion est uniquement individuelle sur le territoire du syndicat. Un projet de gestion collective est en cours sur la masse d'eau de l'Hyrôme, gestion collective prévue pour 2024-2025 (données à confirmer mais à ce jour, l'ensemble des irrigants n'a pas intégré l'association des irrigants de l'Hyrôme, il reste des irrigants indécis, 47 sur 110, information datant d'octobre 2023).

Il n'est pas possible d'être en gestion individuelle et collective sur une même masse d'eau, soit la gestion est individuelle ou bien collective.

L'avis de la DDT sur cet aspect est demandé, M. ANDRÉ de la DDT confirme les informations sur les volumes d'eau en fonction du type de gestion et indique que pour la masse d'eau de l'Hyrôme, prioritaire au PAOT, l'Etat fera les actions nécessaires.

M. BENOIST élu partage un retour d'expérience sur le territoire voisin du SMIB, il s'agit de l'unité de gestion de la Thau, qui est passée en gestion collective, un seul irrigant n'a pas souhaité adhérer à l'association des irrigants et en conséquence il n'a pas pu bénéficier de droit d'eau.

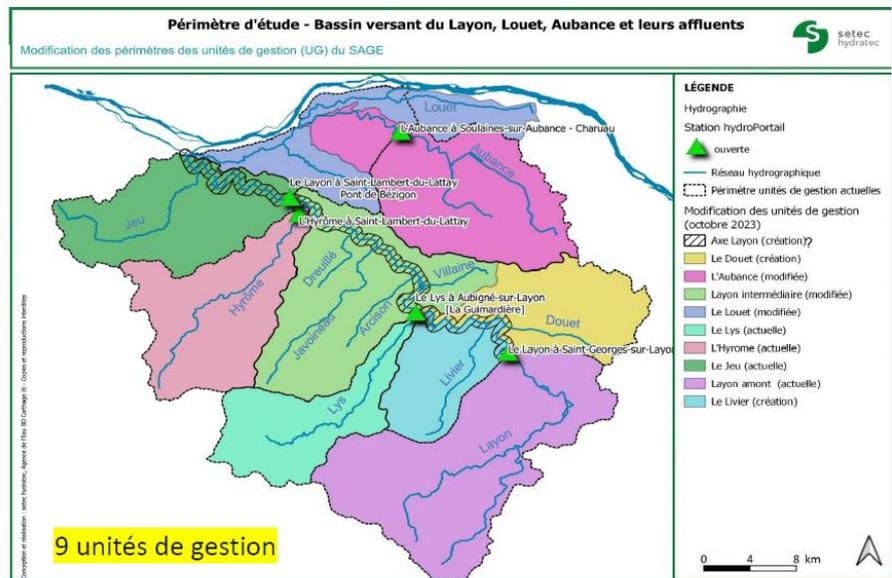




Proposition de modification de 3 UG :

- **UG Aubance** : superposition de l'UG à la masse d'eau → module du bassin-versant en aval de la station hydrométrique estimé par ratio au bassin-versant.
- **UG Louet** : superposition de l'UG à la masse d'eau → Louet est un bras annexe de la Loire, dont les dynamiques hydrologiques sont supposées dépendantes de la Loire. Pas d'estimation possible du module.
- **UG Layon intermédiaire** : décomposition de l'UG Layon intermédiaire en trois nouvelles UGs:
 - le Livier,
 - le Douet,
 - le Layon intermédiaire modifié (incluant l'Arcison, le Dreuilhé, le Javoineau et la Villaine)

- Module réparti en fonction du ratio des surfaces des sous-bassins-versants, en raison de la similarité des contextes hydrologiques (géologie et hydrogéologie de socle)
- Un coefficient « apport des nappes » intégré pour l'UG du Douet en raison de la présence d'un contexte hydrogéologique sédimentaire multicouche en amont du bassin-versant.



Objectif : modification de la sectorisation des unités de gestion :

Concernant la masse d'eau du Louet, une interrogation est posée, est-ce qu'il y a une tension sur celle-ci ? Pas à la connaissance des différents membres.

Une étude HMUC va être portée par l'AELB sur tout l'axe Loire, une autre est portée par le CD 49 sur l'axe Loire du Département. A ce titre, il faudrait se rapprocher du CD 49 pour voir si le fonctionnement hydrologique du Louet pourrait être intégré à leur étude.

M. CHAILLOU de l'association des irrigants de l'Aubance, informe qu'initialement « le bout de l'Aubance » avait été sorti de l'unité de gestion, au motif qu'il s'agissait plutôt d'une partie sous l'influence de la Loire. Il confirme qu'il est plutôt favorable à avoir toute la masse d'eau de l'Aubance dans l'unité de gestion.

Concernant l'unité de gestion du Layon amont, M. CONCHON élu explique que l'entreprise BONDUELLE (anciennement France Champignon) travaille actuellement sur un projet de traitement de l'eau utilisée et rejetée pour pouvoir être ré-utilisée au niveau de la production (contraintes de l'hygiénisation de cette eau, utilisée pour de l'alimentaire). L'eau utilisée par cette entreprise provient de prélèvements souterrains et est ensuite rejetée après pré-traitement dans le milieu naturel (eaux superficielles). En période d'étiage, il s'agit d'un soutien important au cours d'eau « Le Douet ». Il s'agit d'un prélèvement et d'un rejet constant annuel en période de fonctionnement de l'entreprise, en moyenne un prélèvement de 569 000 m³/an (entre 2006 et 2020) pour un taux de rejet de 81%.

M.PERDRIEAU élu, aurait souhaité un découpage supplémentaire pour sortir la Vilaine du Layon intermédiaire.

M. DERVIEUX élu demande si le bureau d'études n'a pas étudié un découpage par masse d'eau, un 3^{ème} scénario possible.

Il est rappelé qu'une fois l'installation des réseaux de mesures, il faut un laps de temps important pour pouvoir étudier les données (stations hydrométriques de la DREAL - 30 ans).

Plusieurs élus confirment que l'on doit donc rapidement équiper les masses d'eau de stations.

M. BENEVILLE de l'association pour la sauvegarde des rives du Layon moyen et ses affluents demande quel est le coût d'une station ? Il lui est répondu qu'il faut compter entre 15 000 et 20 000€ par station mais que tout dépend de l'endroit d'implantation et du matériel nécessaire. Aussi, une bonne implantation doit être trouvée (hauteur, entretien, etc.).

M. ANDRÉ de la DDT confirme que le découpage paraît intéressant, il demande comment les modules vont être déterminés et donc ensuite les volumes prélevables, sur les unités de gestion non équipées d'une station hydrométrique.

M. GUILLAUD de l'OFB s'interroge également sur l'unité de gestion du Livier, étant donné que l'on a très peu de connaissances sur ce secteur, comment les volumes vont être calculés ?

Axelle SEGUIN, rappelle ce que le bureau d'études a prévu pour le calcul des VP.

Méthode d'extrapolation : « Un module « global » pour les UGs du Layon intermédiaire, du Douet et du Livier est déterminé par différence du module du Layon à la station à Saint-Lambert-du-Lattay et du module du Layon à la station à Saint-George-sur-Layon. Ensuite le module est réparti en fonction du ratio des surfaces des sous-bassins-versants, en raison de la similarité des contextes hydrologiques (géologie et hydrogéologie de socle). Un coefficient « apport des nappes » est néanmoins intégré pour l'UG du Douet en raison de la présence d'un contexte hydrogéologique sédimentaire multicouche en amont du bassin-versant. »

M. ANDRÉ de la DDT demande à faire valider la méthode d'extrapolation proposée par le bureau d'étude à la DREAL Région Pays de Loire et à la DDT.

M. CHENAIS de la DREAL, confirme que la division hydrométrie de la DREAL peut expertiser ce nouveau découpage, elle apportera un avis et une éventuelle nouvelle proposition. Il rappelle que dans le cadre imparti de l'étude HMUC, il ne faut pas bloquer sur les stations de mesure, elles ne seront pas en place durant le temps de l'étude.

M. DERVIEUX élu souhaite être précurseur sur l'installation des stations.

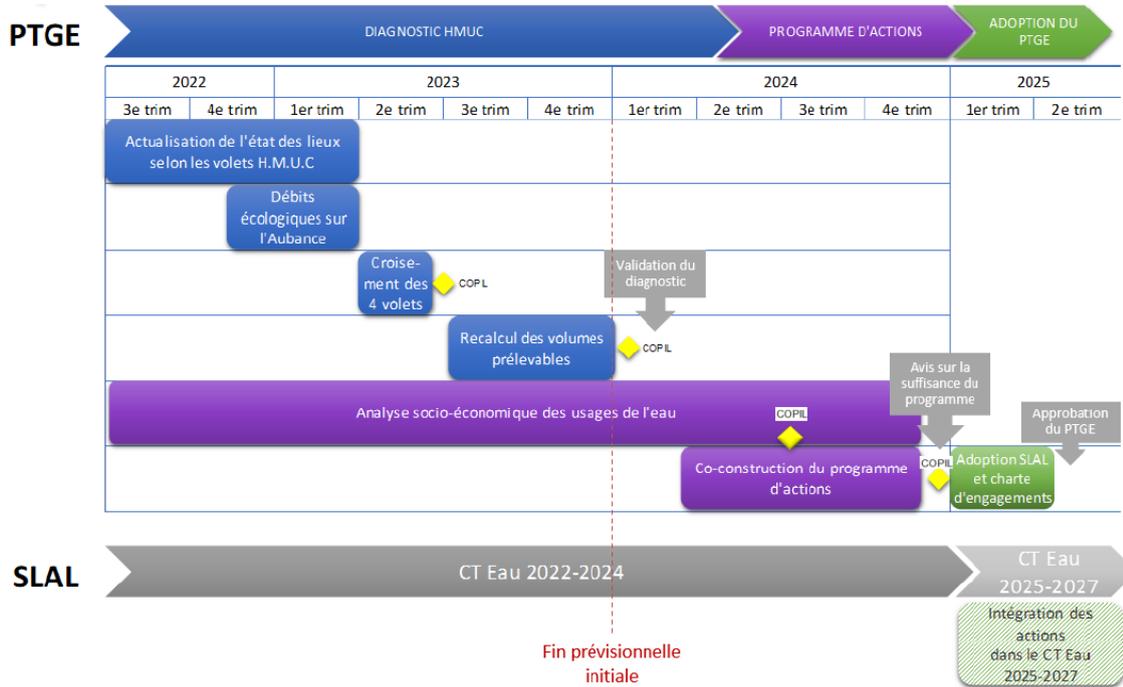
Pour ce sujet, il faut que l'on s'appuie sur le Réseau ONDE : 5 points de suivi ONDE, le syndicat a aussi mis en place un réseau de suivi des écoulements, 72 points sont suivis tous les mois en période d'étiage (suivi réalisé en interne).

M. COCHARD élu demande si tout le monde adopte le scénario B : 9 stations de suivis à la place de 7, oui à l'unanimité. Les volumes prélevables calculés selon ce scénario seront présentés au COPIL du 26/01/23.

4. Proposition de calendrier pour la concertation et l'élaboration du programme d'actions du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)



CALENDRIER - ELABORATION DU PTGE



Demande de prolongation du calendrier en juillet au Préfet 49 → En attente d'une réponse

Un élu demande si seul notre SAGE a demandé la prolongation du calendrier ?

M. ANDRÉ de la DDT confirme que oui, seul le SAGE Layon Aubance Louets (SAGE en sursis de classement en temporisation ZRE) a demandé un décalage du calendrier. Il informe que la DDT49 avait commencé une réponse, puis finalement une réponse régionale sera apportée.

Il semblerait que le décalage ne sera pas acté, mais qu'il s'agirait plutôt d'une clause de revoyure qui sera mise en place.

Axelle SEGUIN rappelle les raisons de l'augmentation des délais, ils sont liés au recalcul des volumes prélevables et aux nouvelles demandes du guide PTGE et des circulaires gouvernementales des PTGE :

- validation des étapes par le préfet
- validation par la structure porteuse du SAGE
- charte d'engagement à prévoir
- ...

Les membres sont rassurés, le non-respect des délais n'est pas dû au travail du syndicat mais à la nécessité de recalculer les volumes prélevables et à la prise en compte des nouvelles demandes du guide PTGE et des circulaires gouvernementales des PTGE.



ETAPES – ELABORATION DU PTGE

1. Définition de la stratégie du PTGE

- Choix de l'horizon du PTGE, des objectifs chiffrés et de la durée de réalisation
- Choix du processus de concertation pour l'élaboration du programme d'actions du PTGE

2. Elaboration et co-construction du programme d'actions

- Recueil de l'avis des partenaires et/ou citoyens autour des enjeux de l'eau, puis élaboration du programme d'actions lors d'ateliers

3. Analyses socio-économiques

- Analyses socio-économiques des actions travaillées en ateliers participatifs

4. Finalisation du programme d'actions du PTGE

- Révision des actions en COTECH
- Soumission au COPIIL PTGE

→ Présentations du programme d'actions et/ou des résultats de l'étude HMUC dans les conseils communautaires ?

18

Avis des membres sur la présentation du programme et /ou des résultats de l'étude HMUC en Conseils communautaires :

M. BENOIST élu trouve cela très important, mais il émet une difficulté pour le faire, il y a peu d'intervenants extérieurs dans ces instances, pour le territoire de Mauges Communauté, il trouverait cela plus pertinent d'aller dans le conseil municipal de la commune de Chemillé-en-Anjou, principale commune concernée.

M. VITRÉ élu, informe qu'au niveau de Cholet Agglomération, il y a une instance communautaire ou ce sujet pourrait être évoqué : la conférence territoriale (sujet de 15 min), le sujet des PTGE peut-être abordé mais il doit évoquer l'ensemble des syndicats de gestion des bassins versants. Il indique qu'il faut sensibiliser les élus au diagnostic avant le plan d'action, il faut bien reprendre la base pour la communication, c'est-à-dire les conseils municipaux.

M. SCHMITTER élu, confirme l'importance de cette information, l'échelle de l'information est à définir selon les EPCI.

M. PERDRIEAU élu, rappelle que l'enjeu de l'eau, va être un facteur clé à l'avenir pour accueillir les habitants, les entreprises, il va conditionner le développement économique et/ou urbain. Il faudra se développer avec moins d'eau.

M. COCHARD élu confirme que pour faire des présentations, il est nécessaire d'avoir le résultat du recalcul des volumes prélevables.

Des présentations seront donc à organiser une fois le diagnostic et les résultats du recalcul des volumes prélevables obtenu. Les modalités de ces présentations seront à définir ultérieurement :

- Qui anime ces présentations ? agents ou élus du SLAL ou des EPCI membres de la CLE ?
- Echelle de ces interventions à définir selon chaque EPCI

1. Définition de la stratégie du PTGE (enjeux et orientations)

**COPILOTAGE PTGE
Janvier 2024**

1. Résultat des volumes prélevables
2. Information sur le processus de concertation à venir pour définir le programme d'actions

**COPILOTAGE PTGE
Mars 2024**

1. Présentation et choix d'une stratégie :
 - Choix de l'année zéro et de l'horizon (2050 ?)
 - Proposition de scénarios (sans projet, avec projet, objectifs chiffrés)
 - Choix de la durée de réalisation du 1^{er} PTGE (6 ans ? = durée d'un CT)
2. Validation du déroulement de la concertation à venir

M. BENOIST élu demande si le PTGE doit se calquer au CT'Eau ?
Plusieurs membres confirment qu'il est souhaitable de mettre une durée, pour pouvoir faire des bilans et éviter le glissement des actions.

5. Avis du bureau sur les modalités de concertation

Présentation des 3 scénarios : A, B et C

Choix des scénarios de concertation

Marché en cours avec le BE Setec Hydratec :
- Etude HMUC
- 3 ateliers de concertation
- Analyses socio-économiques des actions
- Rédaction du programme d'actions

Budget : 215 000 € TTC

	Scénario A - Concertation citoyenne importante	Scénario B – Concertation citoyenne intermédiaire	Scénario C – Concertation limitée aux représentants des usagers de l'eau
Etapas de concertation	Panel citoyen	Panel citoyen	Participation ou Avis des conseils de développement du territoire
	Site internet participatif → Partenaires + citoyens	<ul style="list-style-type: none"> Boîte à idées → partenaires Page internet du SLAL en consultation → citoyens 	<ul style="list-style-type: none"> Boîte à idées → partenaires Page internet du SLAL en consultation → citoyens
	Ateliers participatifs Animation par BE + PE	Ateliers participatifs Animation par BE	Ateliers participatifs Animation par BE
	Rencontre des habitants		Concertation des citoyens à proposer dans le programme d'actions du PTGE
Communication	Plaquette : 1 800 € + Lettre de l'eau : 25 000 € ?	Plaquette : 1 800 €	Plaquette : 1 800 €
Limite du scénario	<ul style="list-style-type: none"> Allongement calendrier d'au moins 6 mois Renforcement d'ingénierie requise en interne 	<ul style="list-style-type: none"> Allongement calendrier d'au moins 6 mois Renforcement d'ingénierie à étudier 	<ul style="list-style-type: none"> Délais respectés Mobilisation de l'équipe SLAL / EPCI?
Budget estimatif prestation externe	101 000 €	74 500 €	33 500 €

Intervention d'un garant de la CNDP ?

Enveloppe budgétaire actuelle restante : 50 000 €

M. DERVIEUX élu propose de faire une consultation citoyenne via la lettre de l'eau.

M. BENOIST élu précise que la rencontre des habitants ne coûte rien mais est importante, ce dialogue est indispensable pour faire remonter les informations et les habitants sont plus informés que ce que l'on pense.

Mme GUGLIELMI élue est favorable aux débats mais peu favorable à interpeller le citoyen lorsqu'il fait son marché ou ses achats.

M. SCHMITTER élu propose de se greffer sur des événements locaux déjà existant pour faire de la communication, exemple animation du syndicat 3RD'Anjou, il ne faut pas créer d'évènements spécifiques.

M. BENEVILLE de l'association pour la sauvegarde des rives du Layon moyen et ses affluents, informe qu'il a été 10 ans commissaire enquêteur (au Département), il précise qu'il ne faut pas être rêveur, qu'il y a peu d'habitants intéressés, à l'exception des personnes intéressées (intérêts privés) et des personnes plutôt extrémistes. Il propose d'éviter « les grandes messes ». Pour ce type de consultation, il indique qu'il n'est pas utile de faire appel un garant national. Par expérience, on n'a que les gens intéressés qui donnent des avis, les citoyens de base ne donnent pas d'avis sur les PLU ou autres s'ils n'ont pas d'intérêts.

M. VITRÉ élu, confirme que 95 % des habitants ne se sentent pas concernés, seuls les mécontents s'expriment. Au vu du coût de la concertation, si on ne touche que 3%, il s'interroge sur son utilité ?

M. SOULEZ du syndicat départemental de Maine et Loire de la propriété rurale, s'interroge si demander l'avis à tout le monde sur de ce que l'on va faire de l'eau n'est pas un peu inquiétant. Si l'on suit l'avis des habitants qui entendent tous des informations sur l'eau, telles que le maïs consomme trop, il faut donc arrêter de le cultiver.

D'autres membres lui répondent que l'agriculture doit aussi changer ses cultures et ses pratiques.

M. BENOIST élu, rappelle qu'il trouve regrettable que le monde agricole soit toujours stigmatisé, c'est pourquoi, il juge utile de faire des conférences débats pour toucher les habitants.

M. CONCHON élu, demande comment on va informer les habitants sur le PTGE, à ce jour il indique que très peu de personnes sont informées de ce projet.

M. SCHMITTER élu confirme que l'on est tous d'accord sur le fait que les délais ne peuvent être rallongés.

M. BENEVILLE de l'association pour la sauvegarde des rives du Layon moyen et ses affluents propose de faire quelques réunions publiques pour échanger sur l'eau. Une par unité de gestion, soit 9 par exemple.

M. VITRÉ élu indique que 9 cela fait beaucoup, d'autres membres le rejoignent.

M. COCHARD élu rappelle que l'on ne peut pas dépasser le budget de 50 000€.

En synthèse : Aucun scénario proposé n'est retenu.

Il est proposé un 4^{ème} scénario, s'inspirant du scénario C avec des ajouts :





Scénario C – Concertation limitée aux représentants des usagers de l'eau



☐ Boîte à idées:

- Recueil des avis des partenaires techniques et structures représentant les usagers de l'eau via la création d'une boîte à idée en ligne

Budget estimatif : 5 000 € + travail interne SLAL

Calendrier : 1 mois de mise en ligne (avril 2024)

→ [Page internet du SLAL avec les informations PTGE en consultation pour les citoyens](#)

☐ Ateliers participatifs :

- Ouverts aux structures représentant des usagers de l'eau => à proposer au COPIL PTGE de janvier 2024

- Participation des conseils de développement du territoire aux ateliers participatifs ou Avis sur le programme d'actions

- 2 phases de 4 ateliers thématiques et/ou géographiques (juin et fin septembre 2024)

- Préparation et animation par le BE → *pas d'animation par un prestataire externe*

Budget estimatif : 26 500 €

Calendrier : 4 mois

→ Phase de concertation des citoyens à proposer dans le programme d'actions du PTGE

Délais du planning respectés

Budget estimatif pour la prestation externe : 31 500 €

En ajoutant :

- Des réunions publiques pour faire une consultation citoyenne.
La possibilité de s'intégrer à des événements locaux pour faire de la consultation citoyenne.
- De retenir un prestataire externe en charge de l'animation et l'organisation des ateliers participatifs et/ou des réunions publiques.
- De diffuser une lettre de l'eau à tous les habitants du territoire (boitage par la poste) avec la possibilité de répondre à un questionnaire (en ligne ou par voie postale)

Objectif : Respect du budget alloué et respect du planning proposé en début de réunion (pas de nouveaux allongements de délais)

M. TRAN de l'AELB souhaite confirmer que la phase de concertation est indispensable et essentielle, il est important que cette phase ne soit pas considérée à minima. Toutefois, il émet une vigilance sur la nécessité de ne pas faire une consultation disproportionnée aux attentes des résultats.

M. CHENAIS de la DREAL est en accord avec le choix fait par les membres du bureau de CLE pour ne pas rallonger les délais, il rappelle qu'en effet l'objectif de la concertation est bien d'élaborer un programme d'action, il ne faudra pas oublier certains porteurs d'actions essentiels pour la suite (industriels, carriers).

6. Prochaines dates retenir :



- 17/11 : Forum de l'eau
« Quelles solutions fondées sur la nature pour résister aux périodes de sécheresse ? »
De 9h à 12h30, théâtre foirail, Chemillé, Chemillé-en-Anjou (sur inscription)
- 12/01/2024 : Bureau de CLE - de 10h à 12h (lieu non défini)
- 26/01/2024 : CLE et Copil PTGE - 9h30 à 12h (lieu non défini)

PROJET

